

AETRA-ANDC

Association Européenne des Thérapeutes en Relation d'Aide selon l'ANDC®

Siège social : 24, Sous Roches, 31810 Venerque

Secrétariat : Yannick CALENDREAU, 1 Rue Barjot, 49300 CHOLET

Trésorerie : Marion COUTURIER, 100 Bis Rue des Fontaines, 31300 TOULOUSE

Le règlement intérieur de l'association prévoit :

Article 2: Formation Continue :

« Les membres de l'AETRA-ANDC poursuivent leur formation pour asseoir leur compétence en Europe. **Ils font un minimum de dix heures de thérapie ou de supervision** (appelée "régulation" au Québec). La psychothérapie individuelle peut s'effectuer avec un thérapeute diplômé d'une des écoles précitées à l'Article 1, la supervision professionnelle avec un superviseur, diplômé "régulateur" par le Centre de Relation d'Aide de Montréal®. **L'attestation des dix heures annuelles sera demandée..... »**

ATTESTATION DE TRAVAIL THERAPEUTIQUE

Ou de

SUPERVISION PROFESIONNELLE

(appelée régulation au Québec)

POUR LE MEMBRE de L'AETRA-ANDC

NOM DU MEMBRE de l'AETRA-ANDC : _____

NOM DU THERAPEUTE : _____

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu _____ séances de travail thérapeutique ou de supervision professionnelle avec un thérapeute diplômé du Centre de Relation d'Aide de Montréal CRAM®, soit par l'Ecole Internationale de Formation (EIF) à l'ANDC®.

Date de la première séance : _____

Date de la dernière séance : _____

J'affirme que ces renseignements sont exacts.

En foi de quoi, j'appose ma signature et demande au thérapeute d'apposer la sienne.

Le :

SIGNATURE DE L'ADHERENT : _____

SIGNATURE DU THERAPEUTE : _____

Contacts :

Présidence despicq.veronique@neuf.fr

Secrétariat yannickcalendreau@orange.fr

Trésorerie marioncouture@hotmail.com